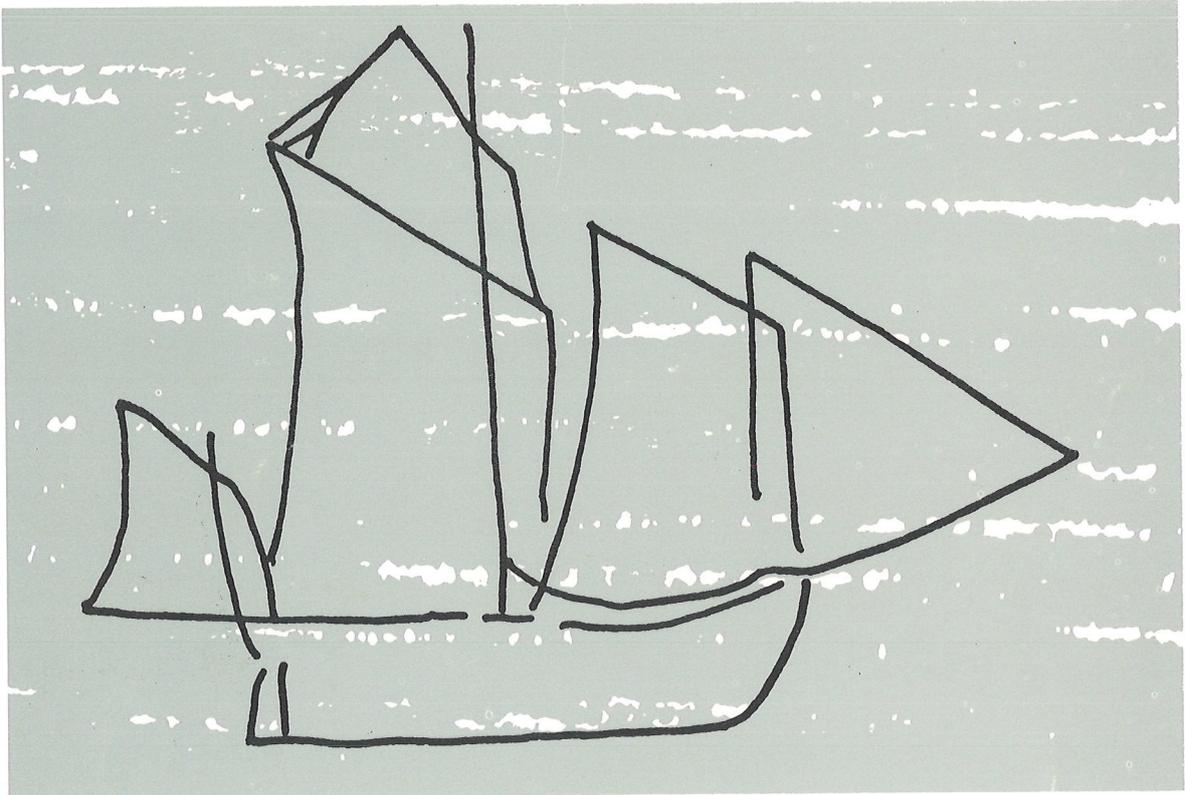


BERNIERES

OPTIQUE NOUVELLE



NUMÉRO

5

S O M M A I R E

- Editorial..... P. 1
- L'arbre et son environnement..... P. 2
- Programme des concerts.....P. 4
- Aménagement urbain et urbanisme.....P. 5
- Les dispositions du P.O.S. et le zonage.....P. 8
- Bernières chez vous..... P.10
- Ce que nous répondons..... P.11
- A la conquête du pôle.....P.12
- A la redécouverte du temps passé..... P.13
- Ceci n'est pas un concours..... P.14

□ □ □

Ce bulletin est celui de l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

Association régie par la loi de 1901.

Siège social : 284 rue du Général Leclerc, 14 990 Bernières-sur-mer.

Composition du Bureau :

- Président : Jean-Paul Mayer
- Vices-président : Jean Cuisenier
Christian Colin
- Secrétaire : Maryvonne Mottin
- Trésorier : Emmanuel Olivier-Martin

EDITORIAL .

Le printemps est arrivé et, avec lui, le nouveau bulletin de notre Association placé sous le triple signe du changement, de la continuité et du développement.

Changement tout d'abord, car la présidence de Bernières Optique Nouvelle a changé lors de la dernière Assemblée Générale. En effet notre ami René Tenet a souhaité se retirer pour se mettre en réserve, non pas de la République, mais... D'autres tâches l'attendent, plus prenantes encore, pour lesquelles la plus grande disponibilité lui sera nécessaire tout comme notre soutien le plus large. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour l'enthousiasme qu'il a déployé au sein de notre Association et pour l'impulsion qu'il a si bien su lui donner. Nous essaierons de continuer dans la voie qu'il a tracée.

C'est précisément cette continuité que nous nous efforcerons d'assurer. Un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre les années passées. Nous les poursuivrons cette année encore : organisation de promenades-conférences, d'expositions ou de concerts, édition de topo-guides de randonnées, de séries de cartes postales anciennes, ou la publication de notre bulletin qui fait grincer les dents de quelques jaloux impuissants !

Développement enfin car nous entendons mettre l'accent sur le renforcement de la communication. Non seulement vers nos adhérents, par l'envoi d'une lettre d'information bimestrielle faisant le point sur nos activités, mais encore vers l'ensemble des Berniérals, par une large diffusion de notre bulletin d'information et par le renforcement des liens avec l'ensemble des associations bernières. Rappelons ici que nos colonnes leur sont largement ouvertes si elles le souhaitent. Nous avons élaboré par exemple pour cette année un cycle de quatre concerts classiques en l'église de Bernières, qui devraient être organisés en coopération avec le *Grain de Café*, le *Chœur de Chambre de Bernières*, et le *Syndicat d'Initiatives*.

Mais ce développement passe essentiellement par vous qui lisez ce bulletin et qui n'avez pas encore rejoint Bernières Optique Nouvelle. Vous pouvez manifester votre soutien en adhérant plus nombreux encore à notre Association, en participant à ses activités multiples ou en prenant part à leur organisation. Et pour cela, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Jean-Paul Mayer.

L'ARBRE ET SON ENVIRONNEMENT

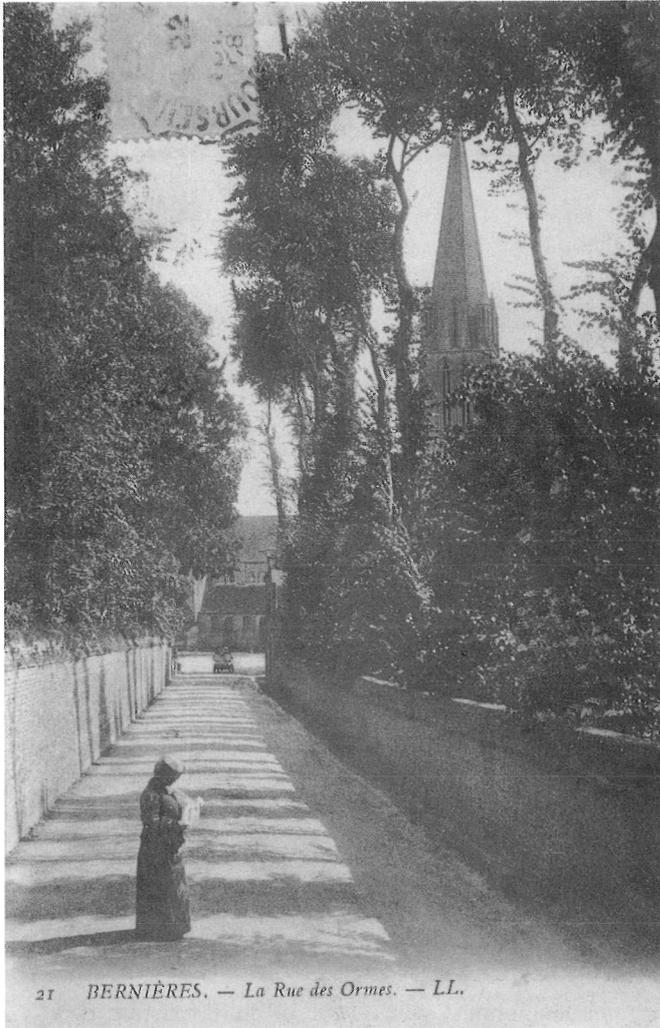
Il est indispensable pour notre équilibre naturel de garder un pourcentage important d'espaces verts, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes.



Si nous nous référons aux cartes-postales anciennes, nous voyons qu'il existait il y a peu un patrimoine très important en plantations.



Malheureusement les circonstances ont fait que beaucoup des arbres ont été abattus.



Les ormes qui avaient été plantés en grand nombre dans notre région, au point de donner leurs noms à certains lieux : "la brèche des ormes", ont tous, ou peu s'en faut, été détruits par la maladie et les tempêtes.

QUEL DOMMAGE.

Grâce aux différentes recherches, deux nouvelles variétés d'ormes arrivent sur le marché. Espérons qu'ils prendront autant d'ampleur que leurs aînés et que nous reverrons de telles haies.

Aujourd'hui, les particuliers, confrontés aux exigences des surfaces relativement faibles des terrains sur lesquels ils construisent leurs maisons et aux règles leur imposant des distances minimales par rapport aux clôtures, sont obligés de choisir des essences d'arbres se développant peu.

Pour revoir de telles essences, les endroits ne manquent pas sur notre commune. Un exemple : le parc de la rue Berthélémy. Nous disposons d'un terrain important, clos de murs, où peuvent être plantés des essences de grande taille : marronniers, frênes, ormes, peupliers voisinant certains conifères tels que le cédrus atlantica glauca ou le pin noir d'Autriche. La présence d'arbustes à fleurs, de bancs et de jeux pour enfants en ferait un jardin public où les Bernièrais pourraient se retrouver et se rencontrer.

Il nous semblerait souhaitable de voir se redévelopper de tels lieux là où cela est possible, de voir se reconstituer les haies qui donnaient à notre village l'aspect que nos anciens avaient souhaité et que nous avons connu : une tache verte surmontée d'un clocher.

Nous pourrions retrouver au fil des années ce patrimoine si important pour nous tous, sans oublier qu'il est fragile et que nous devons tout faire pour le respecter en pensant aux générations à venir.

IL SUFFIT DE LE VOULOIR.

Yves BEAUDOUX.

Voici les programmes des deux concerts déjà prévus à ce jour. Ces concerts sont organisés conjointement par le Grain de café/théâtre, le Syndicat d'Initiative et Bernières Optique Nouvelle.

Samedi 25 juin à 21h à l'église de Bernières

L'ART ET LA FUGUE

Direction Anne-Marie Crétté

***"Anthologie vocale de la musique sacrée française,
du moyen-âge à nos jours"***

Ecole Notre-Dame, Léonin, Josquin-Desprez,
Guillaume Costeley, Guillaume Bouzignac,
Marc-Antoine Charpentier, Sébastien de Brossard,
Gabriel Fauré, Francis Poulenc, Olivier Messiaen...

23 choristes, instrumentistes et solistes.

□ □ □ □

Samedi 30 juillet à 21h à l'église de Bernières

L'ENSEMBLE (instrumental de Basse-Normandie)

"Orgue positif et clavecin"

SOLER : concerto en ut majeur
BACH : l'art et la fugue, contrepoint 18/1
HAYDN : pièces pour orgue mécanique
MOZART : fantaisie en fa mineur n°1
BACH : l'art et la fugue, contrepoint 18/2
MOZART : fantaisie en fa mineur n°2
BACH : 5° suite française : Allemande, Sarabande, Courante, Gigue
SOLER : concerto en fa majeur

□ □ □ □

AMENAGEMENT URBAIN ET URBANISME.

Nous avons montré dans l'article précédent en quoi consistait un Plan d'Occupation des Sols et commencé d'analyser ce P.O.S. pour Bernières. Nous avons rappelé les observations présentées lors de l'enquête publique et regretté que la municipalité n'en ait tenu aucun compte. Nous poursuivons aujourd'hui l'examen de ce Plan.

Le Plan d'Occupation des Sols de Bernières donne à la municipalité les objectifs suivants :

- 1) Intégrer au Plan d'Occupation des Sols la Z.P.P.A.U.* menée sur la commune dans le but d'une meilleure protection et d'une mise en valeur du centre ancien et des grandes propriétés boisées.
- 2) Améliorer les liaisons entre le centre ancien et les autres quartiers (front de mer principalement).
- 3) Améliorer la perception des lisières d'urbanisation, notamment par :
 - une protection stricte de la frange sud de commune.
 - un aménagement du secteur dit "sur les marais" au nord du camping.
- 4) Confirmer la protection des espaces naturels et agricoles.
- 5) Maîtriser le développement urbain de Bernières.

* Z.P.P.A.U. : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain : ce document a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 avril 1992. Nous reviendrons dans un prochain article sur cette Zone.

Tels qu'ils sont ainsi affichés, ces objectifs ne sont guère discutables. Ce sont ceux des municipalités successives depuis vingt ans. Il faut voir comment ils peuvent être atteints et si les réalisations observables s'y conforment ou non.

Le P.O.S. rappelle que l'objectif de la municipalité actuelle est :

Limiter la population de Bernières à 2.000 habitants en l'an 2.000.

Soit environ 400 habitants de plus qu'en 1992.

Il suffirait alors de prévoir environ 250 logements supplémentaires.

Le P.O.S. doit en conséquence définir des zones urbanisables (c'est-à-dire des zones destinées aux logements à bâtir et à leurs dépendances) qui aient une superficie suffisante pour qu'on puisse les localiser.

Or le P.O.S. précédent avait prévu un tel développement et déjà défini de telles zones urbanisables parce qu'il se donnait un objectif de développement plus affirmé.

Le nouveau P.O.S. n'apporte que des modifications mineures à la délimitation de ces zones, à deux exceptions près, mais d'importance :

- il exclut de l'urbanisation le terrain dit "Ilot des Français", en arrière de la plage, entre la Voile de Nacre et les villas de Rive Plage. Cela prive ainsi la municipalité d'un instrument décisif pour une stratégie de développement.

- il intègre la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain dans le P.O.S. donnant ainsi à la municipalité et surtout au service départemental de l'architecture un instrument puissant pour maîtriser le développement architectural et urbain de la commune.

De ces observations, deux questions peuvent se poser :

a) Que va faire la municipalité de l'Îlot des Français ?

- Un terrain situé au centre même de la plage de Bernières, abandonné de tous, sans aménagement et sans plantations ?

- Sinon, quel projet médite-t-elle ?

Les Bernièrais voudraient le savoir et sont en droit de lui demander des explications, puisqu'elle a décidé de DEVALORISER le patrimoine foncier de la commune en faisant de cet espace superbement placé, d'une valeur de plusieurs millions de francs sur le marché foncier, un TERRAIN VAGUE.

b) Que fait la municipalité pour informer les Bernièrais ?

Les acquéreurs de terrains et les candidats à la construction doivent se conformer aux diverses dispositions réglementaires. Auprès de qui peut-on s'informer ? Qui est au courant ? Quels documents fournit-on aux candidats bâtisseurs ?

LA MUNICIPALITE A-T-ELLE UNE POLITIQUE D'INFORMATION SUR LA QUALITE ARCHITECTURALE A PROMOUVOIR, comme le P.O.S. et la Z.P.P.A.U. lui en font un devoir ?

★ ★ ★

Examinons maintenant les constructions récemment édifiées à Bernières et demandons-nous dans quelles mesures elles concourent au développement de Bernières et se conforment aux dispositions du P.O.S.

La principale réalisation est le lotissement H.L.M. édifié sur la parcelle situé au sud de l'Intermarché.

a) Sa situation :

Entre Intermarché et le Grand Parc, elle est judicieuse. Depuis longtemps le terrain en question avait cette vocation. Ses propriétaires le savaient, mais le retenaient pour des raisons personnelles.

Nous en avons parlé au moment de son acquisition par la commune, nous le répétons : en l'achetant auprès d'un intermédiaire au lieu de l'acheter directement au vendeur, la municipalité n'a-t-elle pas fait payer au contribuable la plus-value considérable, mais légale, réalisée par l'intermédiaire ?

Une autre politique foncière consiste à former, par achat direct auprès des propriétaires, des "réserves foncières" dans les zones urbanisables en prévision des développements urbains futurs.

QUELLE POLITIQUE FONCIERE LA MUNICIPALITE ACTUELLE A-T-ELLE DONC ?

b) Son implantation :

Elle n'est pas mauvaise en elle-même. Mais elle est curieusement placée très en bordure de la Voie du Débarquement. Cette rue nouvellement aménagée est bizarrement étroite alors qu'elle est empruntée par des autocars et des poids lourds ; de plus le stationnement latéral y est autorisé.

c) Le plan masse :

Ou si l'on préfère la disposition d'ensemble des bâtiments : il délimite une cour intérieure de façon heureuse. Cela rappelle aux anciens Bernièrais les cours intérieures du centre ville et les relations de voisinage parfois difficiles que cela créait. Mais l'espace est plus grand et le caractère urbain y est mieux affirmé. L'expérience montrera comment une vie collective s'y installera.

d) La construction des bâtiments :

La mise en place d'éléments préfabriqués en béton a immédiatement déterminé de la part de certains Bernièrais l'appellation de "blockhaus". Le principe de préfabrication n'est pas à remettre en cause, au contraire. L'important réside dans les branchements et dans les finitions. Seule l'expérience montrera ce que deviennent de telles constructions à l'épreuve du temps.

e) les distributions intérieures :

C'est la manière dont l'espace intérieur est utilisé. En général, il est apprécié des occupants et conforme aux usages actuels. Là encore, l'expérience montrera si les garages garderont leur destination de garage ou s'ils deviendront une pièce annexe, l'automobile stationnant alors dans la rue malgré le passage des cars.

f) L'aspect extérieur :

Il est l'objet d'appréciations diverses et variées, mais il n'est pas en contradiction avec les dispositions de la Z.P.P.A.U.

g) L'objectif social : dans quelle mesure ce lotissement répond-il à l'objectif social qui est celui des H.L.M. et qui justifie le concours des contribuables à sa réalisation ? Des familles nécessiteuses en provenance d'autres communes pourront-elles bénéficier de ces logements ? Si oui, c'est bien, parce qu'il y a un devoir de solidarité envers ceux qui sont dans le besoin.

C'est le problème de l'affectation des logements qu'il faut poser.

Nous ne doutons pas que la plupart des logements ont été affectés à des familles ou à des personnes qu'il fallait reloger en priorité.

Les questions "A qui ?", "Comment ?", et "Sur quels critères ?" ne veulent pas de réponses indiscrettes ne regardant personne, mais des réponses concrètes permettant d'apprécier la politique sociale de la municipalité.

Des mesures sont-elles envisagées pour faire face à des situations urgentes : incendie, expulsion... Y a-t-il un logement réservé pour faire face à de tels événements dramatiques ?

Que s'est-il passé quand une famille dont les enfants suivaient une scolarité satisfaisante à l'école de Bernières, a été expulsée du camping ? Ils vivaient en caravane. Le camping fermait : autre effet pervers de la mise en gérance. Tout a été fait : la Préfecture a été alertée, les enfants ont été placés avec leur mère dans un foyer, le père a été logé ailleurs. Rassurez-vous, maintenant ils sont réunis. Heureusement. Mais quels traumatismes et déchirures pour tous.

Un tel logement aurait bien été utile.

Cela aurait été un élément d'une vraie politique sociale.

Mais y en a-t-il une ?

Jean Cuisenier.

☆☆☆

Le prochain article examinera la prise en compte par le P.O.S. de l'environnement naturel et culturel de la commune.

☆☆☆

N.B. : dans cet article comme dans le suivant, les textes encadrés sont les textes officiels.

LES DISPOSITIONS DU P.O.S. REVISE

Nous reproduisons maintenant le zonage du P.O.S. actuellement en vigueur.

La zone UA : cette zone urbaine se compose de deux secteurs :

- UAa : qui correspond au centre ancien protégé au titre de la ZPPAU.
- UAb : qui correspond au bâti collectif balnéaire autour de la place du 6 Juin.

La zone UB : cette zone urbaine de densité moyenne se compose de deux secteurs :

- UBa : qui correspond à la transition entre le centre ancien et les lotissements récents. Ce secteur est inclus dans le périmètre de la ZPPAU.
- UBb : en limite de Bernières, elle fait transition avec Saint-Aubin-sur-mer.

La zone UC : cette zone est essentiellement pavillonnaire et englobe le reste de la partie urbanisée de commune.

Elle comporte plusieurs sous-secteurs UCa, correspondant aux parcs boisés et protégés au titre de la ZPPAU.

La zone NA : cette zone constitue une réserve destinée à être urbanisée à moyen ou à long terme. Dans l'immédiat, elle est strictement protégée de toute implantation de constructions pouvant nuire à sa vocation future.

Les zones INA : ces zones naturelles sont destinées à être urbanisées à court et à moyen terme, sous forme d'opérations groupées respectant un schéma d'aménagement d'ensemble.

Elles comprennent trois secteurs inclus dans la ZPPAU :

- "Sur les marais" : classé en INAa.
- "La Crioux" : classé en INAa.
- "La rive" : classé en INAb : elle comporte des sites d'intérêt archéologique.

La zone NB : il s'agit d'une zone naturelle banale, correspondant au "hameau de la Crioux", susceptible d'accueillir un habitat diffus, sans densification ni équipement supplémentaire.

Elle comporte un secteur NBa inclus dans le périmètre de la ZPPAU et un secteur NBb, également inclus dans le périmètre de la ZPPAU qui prend en compte l'installation sur des terrains de constructions précaires (abris de jardin, garage à bateaux) et permet l'amélioration de ces bâtiments, à l'exclusion de constructions à usage d'habitations.

La zone NC : il s'agit d'une zone de protection de l'agriculture, réservée aux constructions et installations liées à l'exploitation agricole et à l'élevage.

La zone ND : il s'agit d'une zone de protection des sites et paysages. Son but est la protection de la coupure naturelle entre Bernières-sur-mer et Courseulles-sur-mer, du site classé du château de Quintefeuille et de la réserve naturelle du Cap Romain.

Elle comprend quatre sous secteurs :

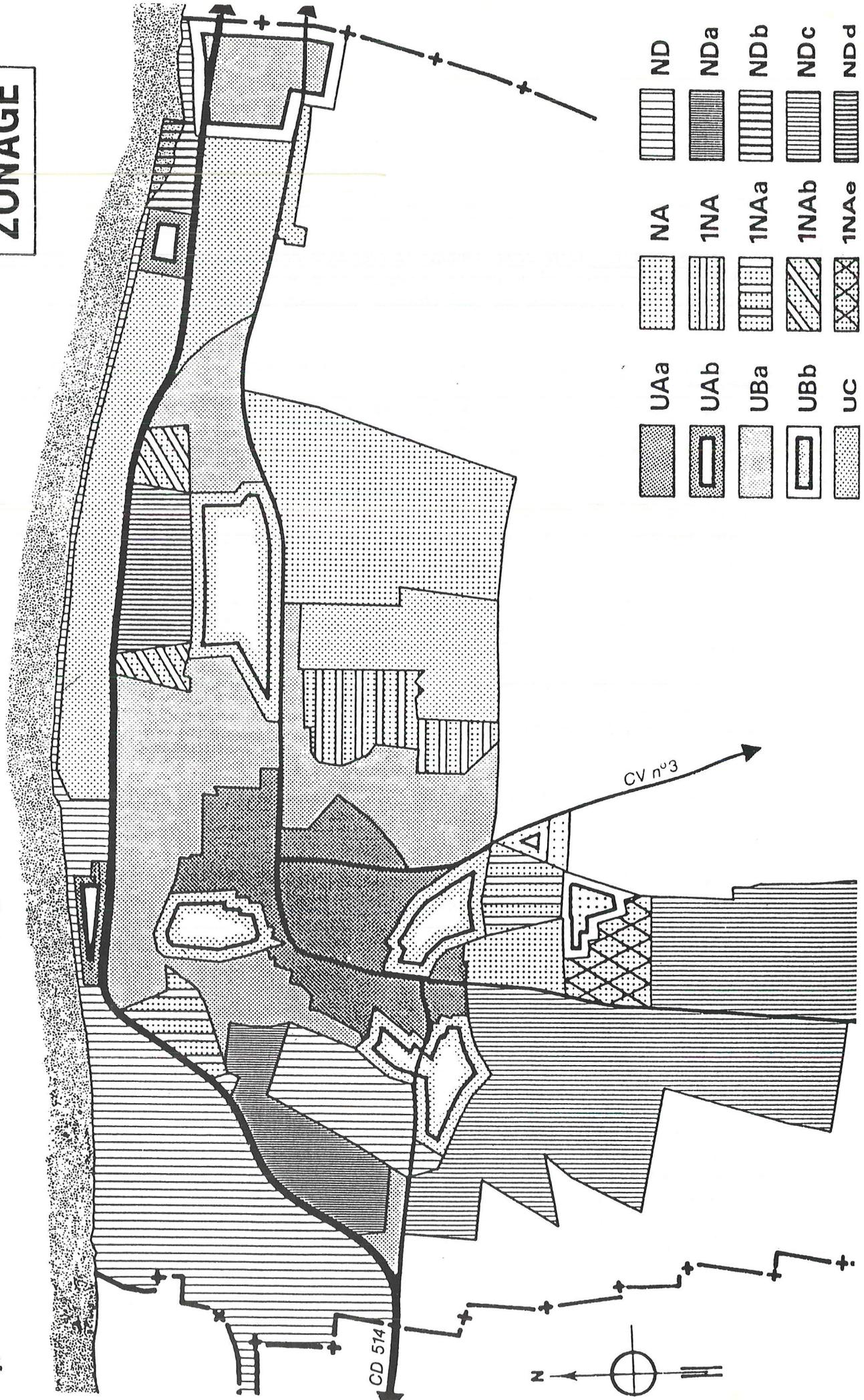
- NDa : qui correspond au camping municipal.
- NDb : où sont autorisés des équipements liés à la plaisance ou à la pêche.
- NDc : zone de protection paysagère de l'entrée sud de Bernières.
- NDd : zone correspondant au site de la "rive" réservé pour la création d'un archéodrome.

ZONAGE

MANCHE

LA

64



	UAa		NA		ND
	UAb		1NA		NDa
	UBa		1NAa		NDb
	UBb		1NAb		NDb
	UC		1NAe		NDc
					NDd

BERNIERES CHEZ VOUS

Nous avons décidé d'éditer une photo aérienne *inédite* de Bernières, dont voici une épreuve en noir et blanc.



Nous vous proposons d'acquérir cette photo en couleur et au format de 50x70 cm, par souscription auprès de notre association :

- soit la photo simple au prix de 200 francs.
- soit la photo collée sur support rigide mélaminé au prix de 350 francs.

Pour toute commande, remplissez ou recopiez le bon ci-joint et retournez le à l'adresse indiquée.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Commande : exemplaires de la photo aérienne de Bernières-sur-mer au prix de 200 francs l'unité.
..... exemplaires de la même photo collée sur support rigide au prix de 350 francs l'unité.

Ci-joint mon règlement d'un montant de :francs.

A retourner avant le 31/08/94 au trésorier : E Olivier-Martin,
BP 84
14.008 CAEN Cedex

CE QUE NOUS REPONDONS

Monsieur Maudelonde a bien voulu nous faire les honneurs du communiqué dans le récent BERNIERES MAGAZINE (Bulletin Municipal "nouvelle série"... si tant est qu'il y en eut une autre depuis... bientôt cinq ans ! A moins que ce premier bulletin n'ait servi que de support et de prétexte à sa réponse !)

Près de cinq mois pour répondre à nos articles, cela valait bien un tel support.

Mais, Monsieur Maudelonde, à part notre vision qui, nous vous l'assurons, ne va pas mal du tout, merci, vous ne contestez aucun des chiffres que nous citons CAR ILS SONT INCONTESTABLES (cf. bulletin Bernières Optique Nouvelle n°4).

Cependant comme beaucoup de Bernièrais, nous aimerions avoir des réponses simples et concrètes aux quelques questions que nous nous posons légitimement.

1°) Est-il vrai ou faux que depuis 1978 la commune rembourse les emprunts contractés pour les tennis et le camping ? Cela fait donc seize ans que la commune rembourse ces emprunts, le plus gros n'était-il pas passé ?

2°) Est-il vrai ou faux que la charge annuelle de ces emprunts va en diminuant au fil des années et doit s'éteindre en 2001, c'est à dire juste dans sept ans ?

3°) Est-il vrai ou faux que le montant des travaux d'entretien du camping (1.600.000 F : chiffre que nous rapportions dans notre précédent article), ressort de votre seule estimation, négligeant toute étude objective du sujet, et que vous avez osé soumettre sans rire au conseil municipal ?

4°) Est-il vrai ou faux que Monsieur Ollingue, conseiller municipal alors chargé du camping, était, s'il ne l'est encore, l'agent rétribué des Ateliers Locquemois (Morbihan) à qui fut attribuée, comme par hasard, une partie des travaux de remise en état du camping ?

Si vous répondiez honnêtement à ces questions, nous pouvons vous assurer que les Bernièrais ne seraient pas saisis de migraine mais qu'ils seraient édifiés.

Entre ceux
qui ne cessent de revenir en arrière et qui n'ont pas de projets,
et ceux
qui veulent avancer et bâtir l'avenir avec une "Optique Nouvelle",

NOUS AVONS CHOISI.

René Tenet
Emmanuel Olivier-Martin

A LA CONQUETE DU POLE.

Prévue initialement à la salle polyvalente, l'exposition "20.000 algues sous les mers" fut accueillie à la bibliothèque en juillet dernier et nous remercions Madame Lamirand et les "amis du livre" de lui avoir accordé l'hospitalité.

Conçue par le musée-aquarium de Courseulles, cette exposition, élaborée par l'université de Caen et le centre régional d'études côtières avec la collaboration du Crepan, de Sanofi-bioindustries et de la société Satmar, a permis au public de s'initier à l'algologie.

Outre ses aspects scientifiques, cette exposition passionnante proposait de découvrir l'exploitation industrielle des algues qui font partie, entre autre, de notre alimentation quotidienne sous de multiples formes.

Et l'on constatait alors, que si elle peut paraître disgracieuse, voire nauséabonde, sur nos plages en septembre, l'algue est indispensable pour que nos chères têtes blondes puissent toutes se lever pour "Danette, Danette, Danette"...

☆☆☆

Le public bernierais se lève aussi pour des motifs moins gastronomiques, et c'est avec un enthousiasme communicatif qu'il a fait un triomphe aux choristes et solistes de l'**Art et la Fugue** lors du concert "**Histoires sacrées**" co-organisé par le Grain de café/théâtre, le Syndicat d'Initiative et B.O.N., le 13 novembre à l'église.

Un concert exceptionnel par le nombre d'exécutants (une quarantaine !) et par la qualité de leur prestation sous la direction de Anne-Marie Cretté, qui sut admirablement faire vibrer l'auditoire à l'écoute des œuvres de Charpentier (*Le reniement de Saint Pierre*), Carrissimi (*Jephté*), Haendel (*Tanti strali*) et d'un *Magnificat* de Vivaldi... magnifique !

Large succès populaire pour un concert exigeant, qui démontre qu'il existe un public pour une programmation de qualité.

Une collaboration fructueuse entre associations bernières qui ne demande qu'à se renouveler, voire s'élargir, pour proposer une programmation régulière d'expositions et de concerts qui permettront à Bernières de s'imposer comme un pôle culturel majeur de la Côte de Nacre.

Denis Géhanne.

A LA REDECOUVERTE DU TEMPS PASSE

Pour cette deuxième randonnée pédestre nous sommes trente quatre au départ, le double de l'année précédente.

Nous partons en direction du château de Quintefeuille. Le chemin de la "Ferme Brûlée" nous conduit à travers champs vers la Perruque, ancienne carrière rebouchée par les remblais produits lors du remembrement.

Aux alentours de Reviers, nous constatons que certains agriculteurs commencent à préférer les haies d'épineux, noisetiers ou autres feuillus pour clore leurs prés et pâturages. Le bourg de Reviers fait revivre l'artisanat d'art et chaque année, au mois de juillet, un festival des métiers d'art est organisé. A voir absolument.

Après la traversée du village, nous franchissons le pont de Reviers où les agriculteurs avaient l'habitude de laver leurs "poches" ou "pouques" (sacs à pommes de terre).

Nous remontons vers Banville, puis à travers bois nous descendons vers le camp romain et les marais. Le long des falaises nous observons des niches creusées dans la paroi ; plus loin, entre deux énormes platanes, un poste de garde qui devait probablement servir d'octroi. En effet les barques chargées de matériaux divers ou de nourriture devaient payer un droit de passage pour remonter ou descendre la Seulles.

Après un peu de grimpe pour remonter sur la falaise, nous pouvons admirer une vue générale des marais. Un peu plus bas : cours de botanique. Nous voulions appeler cette randonnée "la chasse à l'artichaut gallo-romain" et lors de la reconnaissance nous avons réussi à en retrouver, ainsi que des fenouils. Ces deux légumes introduits et cultivés par les Romains, puis négligés, ne se retrouvent dans leurs formes originelle qu'en des lieux très rares. D'où ce cours, durant lequel Jean Cuisenier nous présente cet ancêtre de l'artichaut : plante à la fleur de chardon et aux feuilles d'artichaut qui, quand elles étaient fanées, indiquaient que le cœur de la fleur était comestible.

Après un repas réparateur au bord de la Seulles, nous reprenons le chemin suivant le bord de la rivière. Les enfants sont ravis, devant eux sautent de très nombreuses grenouilles. Plus loin nous observons des gabions et en visitons un à l'invite de chasseurs. Ils nous avaient appelés pour nous montrer un groupe de magnifiques grues cendrées se laissant photographier de bonne grâce.

Nos hôtes remerciés, nous reprenons notre chemin qui nous mène à Graye-sur-mer, apercevant au loin la croix de Lorraine qui commémore le débarquement du Général de Gaulle sur nos plages.

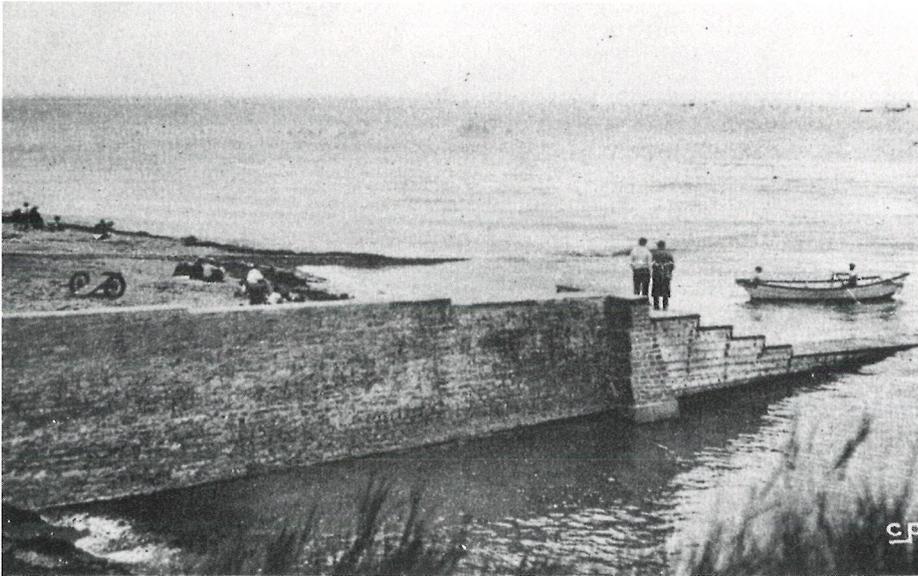
Après ces quelques heures de semi-solitude, nous rentrons dans la cohue de Courseulles, regrettant les verts marais de la Seulles.

Retour sur Bernières, où nous prenons le pot de l'amitié au bord de la plage, les participants se donnant rendez-vous en 1994 pour de nouvelles randonnées.

Patrick de Perthuis.

CECI N'EST PAS UN CONCOURS

On nous a communiqué une carte postale ancienne de Bernières que nous n'arrivons pas à situer. Aussi faisons nous appel à ceux qui reconnaîtraient cet emplacement de la côte. D'avance merci.



BERNIÈRES. — Marée haute

Nous agrandissons la vue du bateau qui nous semble être un doris, bateau de notre région.



BULLETIN D'ADHESION

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

demande mon adhésion à l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

A : LE :

SIGNATURE :

Ci-joint le règlement de ma cotisation de membre actif : 100 francs.

(Conformément à l'article 5 des statuts, votre demande sera soumise au Bureau.)

Cette demande est à retourner au siège de l'association :
284 rue du Général Leclerc, 14 990 Bernières-sur-mer.

☆☆☆

***Que vous apparteniez ou non à notre association,
un sujet vous intéresse, vous préoccupe, faites le nous
savoir, nous l'étudierons et le traiterons dans la limite
des buts fixés par les statuts de notre association.***

